

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2013

---

**Etaient présents :** Mmes et MM. : Ghislaine Bellière, Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Jean-Claude Chapuis, Pierre Corade (maire), Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

**Absente excusée :** Mme Mélanie Fiévet (pouvoir donné à M. Bourlion).

**Absente :** Mme Elise Descamps.

**Secrétaire de séance :** J. Dissard.

**Secrétaire auxiliaire :** B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H30.

Le compte-rendu du conseil du 31 mai 2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

M. le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour :

1) l'achat d'une nouvelle pelle rétro

2) l'achat et la vente de parcelles à Beaugrenier.

3) le vote de la délibération « d'arrêt du projet de PLU », puisque le dossier complet nous a été communiqué ce matin.

M. Chapuis refuse de voter un texte qui n'a pas été lu par tous, étant donné l'importance de l'enjeu. Les conseillers se rangent à cet avis.

### 1) Echange de la pelle rétro

M. le Maire rappelle comment la pelle rétro équipant le tracteur, et qui doit permettre l'entretien des fossés, doit être retournée au vendeur, sans frais pour la commune, étant jugée inadéquate, voire dangereuse. Un matériel neuf et mieux adapté, maniable et stable, peut nous être livré fin juillet et adapté en août, les ateliers étant ouverts tout l'été. Le coût en sera légèrement plus élevé. Quatre ou cinq mois ont été perdus et il est urgent de réaliser cet achat. L'écoulement pluvial est un très gros problème pour la commune, provoquant en hiver de dangereuses plaques de glace, et la campagne de curage des fossés doit être entreprise rapidement.

M. Maurel demande si l'agent qui devra utiliser ce matériel a pu l'examiner. M. le Maire répond par l'affirmative. Mme Bessaa demande s'il ne serait pas plus raisonnable de louer une mini pelle à la demande, selon les nécessités. M. le Maire répond que le prix de ces locations serait rapidement équivalent à celui du matériel envisagé. Mme Pitsillidès demande si cet achat peut être subventionné. M. le Maire répond que non. Mme Bessaa s'inquiète de la sécurité de l'agent lors de l'emploi de ce matériel, et juge qu'il serait prudent qu'il l'essaye avant que l'achat ne soit finalisé. Etant donné l'éloignement des lieux de fabrication, cela est difficilement réalisable. La proposition que cet achat soit soumis à un essai préalable est mise au vote →

Pour : 1 voix (M. Bessaa) ; Contre : 9

Pour l'achat du matériel : Voté à l'unanimité

### 2) Achat et vente de parcelles à Beaugrenier.

M. le Maire rappelle le problème posé par le calvaire de pierre situé à l'angle de la rue de la Libération et de la rue de la Grange-aux-Nonnains : bien qu'il appartienne à la commune, il a été installé sur un terrain privé. Le déplacer sans dommages serait onéreux étant donné son poids. La solution la plus simple est donc que la commune se rende propriétaire de la parcelle de 52m<sup>2</sup> où il

est situé, pour une somme peu importante puisque le prix du terrain non constructible est estimé à 8 000 € l'hectare. M. Maurel demande si le propriétaire en est d'accord, M. le Maire le confirme. Par ailleurs, le propriétaire riverain de la mare de Beaugrenier souhaite depuis longtemps faire l'acquisition de la parcelle de 226 m<sup>2</sup> (207, section C du cadastre) située à l'extrémité de la mare et attenant à son bâtiment. Une convention serait signée avec la commune pour qu'il puisse disposer de la mare, qui ne pourrait pas être comblée, puisqu'il s'agit d'une réserve incendie. M. Chapuis fait remarquer que la gestion de la mare, compte tenu de la disposition de l'exutoire et du muret interne nécessite d'être maître sur l'ensemble, si l'on veut gérer crus et décrus de la mare, puisque l'exutoire se trouve dans une partie, et la rétention de l'eau, dans l'autre partie. Dans ces conditions, il pense qu'il est préférable de vendre les 2 parcelles ensemble ou de n'en vendre aucune. Quatre questions sont mises au vote :

- Accord pour l'achat de la parcelle du calvaire de Beaugrenier : votée à l'unanimité
- Vente de la parcelle 207, section C du cadastre : Contre : 1 voix (M. Chapuis)
- Vente de la mare de Beaugrenier : Contre : 1 voix (Chapuis)
- Que ces deux ventes soient obligatoirement faites au même acheteur, et conditionnées à un engagement d'entretien des lieux ; Abstention : 1 voix (M. Chapuis)

### **3) Encaissement de 8 chèques.**

L'accord du conseil est nécessaire pour l'encaissement de 8 chèques (location de matériel et dons), pour une valeur totale de 500 €. Voté à l'unanimité.

### **4) Création de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour un agent communal (IAT)**

M. le Maire rappelle la situation administrative de l'agent, dont la carrière n'évolue que lors des changements d'échelon (tous les 2 ou 3 ans) et qui n'entraînent qu'une augmentation modique de salaire (par exemple : huit euros nets entre le cinquième et le sixième échelon). Pour que soient reconnues ses qualifications, ses compétences et son ancienneté dans la commune, M. le Maire estime que le seul moyen est de créer une prime annuelle, dite « d'Administration et de Technicité », qui peut être établie sur une échelle de coefficients de 1 à 8.

Dans le cas présent un coefficient de 2,8 serait fixé. Abstention : 1 voix (M. Chapuis). Pour : 9 voix.

### **5) Mouvements de crédits.**

La perception a avisé la commune, dans un but d'optimisation des comptes, qu'il convenait de déplacer 50 000 € du compte 1 311 vers le compte 1 321, et 6 700 € du compte 1 313 vers le compte 1 323, ceux-ci n'étant pas sujets à amortissement. (Les communes telles que la nôtre n'étant pas tenues d'amortir leurs investissements).

Ces mouvements de crédits sont mis au vote : adopté à l'unanimité.

### **6) Etat d'avancement du PLU.**

M. le Maire donne la parole à M. Dissard, qui confirme que la totalité du Projet de PLU nous a été communiqué à 11h ce matin et est à la disposition des élus en mairie. Lorsque le conseil aura voté l'arrêt du projet, le bureau d'étude « Aménager le Territoire » l'éditera sous forme de CD et sera envoyé à la préfecture et aux Personnes Publiques Associées, qui auront un délai de trois mois pour nous communiquer leurs avis ; après quoi l'enquête publique, qui durera un mois, pourra commencer.

Le dossier qui nous a été communiqué comporte le bilan de la consultation, les documents administratifs et le PADD, le plan de zonage, le rapport de présentation, le règlement, et les annexes : Emplacements réservés, annexes sanitaires, réseaux, etc., servitudes d'utilité publique, plan de zonage des risques naturels majeurs. M. Dissard invite l'ensemble du conseil à relire

attentivement le règlement afin de s'assurer qu'aucune erreur, aucun oubli ne s'y trouve, et il salue la grande qualité du rapport de présentation, qui offre une description très complète et remarquablement imagée de notre commune. Il rappelle les enjeux juridiques du PLU et du PADD, et insiste sur la nécessité absolue de cohérence interne du projet, et de cohérence entre le PLU et les orientations du PADD. Afin de laisser le temps à chacun de vérifier les détails et la conformité de l'ensemble aux options qui ont été débattues, le vote de l'arrêt du projet est remis au prochain conseil municipal qui sera convoqué pour le lundi 22 juillet à 18h 30.

### **7) Renforcement du réseau électrique de Beaugrenier.**

En raison de la réhabilitation ou de la construction d'habitations, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique. Ces travaux de renforcement et la construction d'un transformateur de 400 kva (kilovolts-ampères), placé à côté de l'abribus, sont estimés à 183 938,93 €, mais une fois déduites les subventions PCT (Participation au Coût du Tarif) d'EDF, du SE60 et de Synelec, le coût pour la commune serait réduit à 26 705,49 €. Si ce projet est voté par le présent conseil, le visa d'acceptation pourra être expédié dès demain et les travaux pourront être effectués en septembre. Mme Pitsillides demande si la commune dispose d'ores et déjà des fonds nécessaires. M. le Maire le confirme, et d'ailleurs il est probable que ces sommes ne soient pas imputées au budget 2013. Ce renforcement du réseau est voté à l'unanimité.

### **8) Début des travaux au presbytère.**

M. le Maire annonce que l'entreprise chargée du lot le plus important commence ses travaux le mercredi 17 juillet.

Il avise les conseillers des problèmes posés par une erreur de notre part, lors de l'élaboration du projet. Il avait été prévu de réaliser un parking à l'arrière du bâtiment, car le cadastre montrait un passage, la Sente de l'Argilière, à l'arrière des maisons de la rue d'Enfer. Or ce chemin avait fait l'objet d'un échange. Le propriétaire du terrain concerné menace d'engager une procédure pour remettre en cause le permis de construire. Un permis modificatif va être adressé à la DDT dans lequel le parking sera situé à l'avant du bâtiment, l'arrière devenant un jardin, ce qui devrait rassurer le propriétaire des terrains voisins. La DDT a confirmé qu'il n'y avait pas lieu pour cela de suspendre les travaux.

### **9) Remplacement de la camionnette communale.**

Ce véhicule, acheté d'occasion en 2002, est dans un tel état que le contrôle technique qui doit avoir lieu dans 3 mois, ne sera pas validé. Il convient donc de le remplacer. Compte tenu du faible kilométrage effectué, un véhicule d'occasion conviendra. La somme maximum à investir est estimée à 12 000 € Hors Taxes. Cet investissement est voté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Travaux d'électricité dans la maison louée à l'employé communal.* M. le Maire donne lecture des différents devis proposés, et propose de retenir celui de GED département ENV Magny, de 7 258 € Hors Taxes. (Cette dépense est déjà inscrite au budget 2013).
- *Avancement des travaux dans le Château du Bout-du-Bois.* Les propriétaires ont porté en mairie un projet plus élaboré, mais M. le Maire rappelle que dans l'état actuel des choses, la protection incendie n'est pas conforme, et le réseau électrique trop faible pour le projet envisagé. Ni demande de permis de construire, ni déclaration préalable n'a encore été validée par la DDT.

M. le Maire propose une visite sur les lieux afin que les propriétaires présentent leur projet sur place.

- *Problème sanitaire au Bout du Bois*: M. le Maire fait part de ses inquiétudes concernant l'insalubrité dans laquelle vit un habitant de la commune. il propose d'aller voir cette personne avec Mme Bessaa (1<sup>ère</sup> adjointe et responsable du CCAS), afin d'évaluer l'aide dont elle a besoin.
- *Demande de changement de destination d'un terrain, et problème de ramassage d'ordures à Hérouval* : M. le Maire donne lecture de deux lettres reçues d'habitants.
  - \*L'une demande que soit rendue constructible la parcelle du fond de son terrain, actuellement hors de la zone urbanisée définie par le POS. M. Dissard rappelle que ce terrain étant situé dans une zone que la carte des risques majeurs, fournie par la DDT, classe comme zone à risque. La règle fixée lors de l'élaboration du PLU est de ne pas remettre en cause ce classement puisqu'en cas d'accident les propriétaires pourraient alors légitimement se retourner contre la municipalité qui aurait déclaré ce terrain constructible.
  - \*La seconde lettre signale que le camion de ramassage des déchets circulant dans l'étroite rue du Puits, endommage leur mur et les tuiles de leur portail. Ils suggèrent que les riverains portent leurs poubelles à l'extrémité de la rue, pour que ce camion évite de l'emprunter.
- *Syndicat des Eaux*. M. le Maire donne la parole à M. Maurel qui rappelle les problèmes rencontrés par le projet d'interconnexion du réseau avec Parnes. Le projet initial a été déclaré illégal par les services préfectoraux, mais l'Union de Maires de l'Oise a produit un avis différent. M. le Maire donne lecture du courrier adressé par M. Gilles à la préfecture, rappelant les épisodes précédents et demandant qu'un arbitrage soit rendu rapidement afin que les travaux puissent reprendre, le retard remettant en cause le financement prévu.
- *Coupes de bois sauvages au Bout du Bois* : Un email a été envoyé en mairie signalant des coupes de bois très destructrices en limite de Serans. M. le Maire s'est renseigné sur les règlements en vigueur et les possibilités d'intervention. Le problème est que si la demande d'autorisation obligatoire n'est pas effectuée, il est généralement trop tard pour intervenir lorsque les coupes sont signalées.
- *Épandage de boues*. Des boues de l'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise ont été achetées par un agriculteur de la commune. M. le Maire déplore que le camion qui a livré ces vingt tonnes d'engrais ait endommagé, au passage, les bas-côtés de la route qui venaient d'être réparés.
- *Vol de la cellule photo voltaïque du radar pédagogique de Beaugrenier*. L'assurance prévoyant une franchise de 1840 €, et le coût de la cellule étant d'environ 800 €, ce vol représente donc une perte nette pour la commune.
 

Lorsque cette cellule sera remplacée, elle sera fixée de façon plus sûre.
- *Risque d'écroulement d'un mur de la rue soins* : M. Maurel signale que le mur à l'angle de la rue Soins et de la rue de l'Industrie menace de s'effondrer. M. le Maire répond que cette réparation est prévue, et sera effectuée avant l'hiver.
- *Lavoir de Valécourt* : M. Chapuis demande ce qu'il en est de ce lavoir. M. le Maire répond qu'effectivement rien n'a été entrepris pour éviter qu'il ne continue de se dégrader. Malheureusement sa restauration intégrale est pour le moment au-delà des moyens de la commune.
- *Connexion Internet* : Mme Pitsillidès fait le bilan des démarches qu'elle a entreprises en vue d'une amélioration de la connexion internet dans la commune, qui est un sujet de plaintes constant et généralisé. Le nœud de raccordement étant situé dans la commune, il est incompréhensible que tous les débits testés soient en dessous de 2 Mo, alors que les habitants d'une commune voisine disposent de 8 Mo. Elle souhaite qu'un questionnaire soit distribué dans la commune, afin qu'une action soit entreprise auprès du fournisseur d'accès.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h 05.